



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M



24113482

Déposé / Reçu le
18 JUL. 2024
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0755 538 641**

Nom

(en entier) : **COFINIMMO OFFICES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **Avenue de Tervueren 270, 1150 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandat d'administrateurs

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 26 juin 2024 :

" [...]

4.6. Renouvellement de mandat d'administrateurs

Le mandat de Monsieur Jean-Pierre HANIN, Monsieur Jean KOTARAKOS, Madame Françoise ROELS et Madame Yeliz BICICI, en qualité d'administrateur de la société, prend fin au moment de l'entrée en vigueur des présentes décisions unanimes par écrit.

L'Actionnaire décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Jean-Pierre HANIN, Monsieur Jean KOTARAKOS, Madame Françoise ROELS et Madame Yeliz BICICI en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2027 (assemblée se tenant en 2028). Ce mandat sera gratuit, sauf décision contraire de l'Assemblée générale.

4.7. Divers – Pouvoirs

L'Actionnaire mandate chacun des administrateurs de la Société ainsi que Madame Caroline Blondiau, Madame Sonia Palma, Monsieur Sébastien Moens, Madame Patricia Swinnens chacun pouvant agir individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour que les décisions prises par l'assemblée générale de la Société soient publiées aux annexes au Moniteur belge, de remplir tous les formalités administratives y relatives et de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de l'entreprise.

" [...]"

Caroline Blondiau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2024 - Annexes du Moniteur belge